



DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

# 02/19

## CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 14 février 2019

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 21 FEVRIER 2019 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Maire.

- Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICHI, Dominique LAGARDE, Nicole REULET, Irène TARDIEU et Marie-Pierre MADAULE
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Marie-José ANGLES, Sandrine GAILLARD, Olivier RENAULT, Bakhta KELAFI, Guillaume DEBEAURAIN, Chrystel JEANPIERRE, Nicolas DRUILHE, Michel BOUCHARDY, Jean-Pierre MAYER, Jean-Pierre HARDY, Farida VINCENT et Claire MAYLIE
- Absents excusés :** Mesdames Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Jérémie JAUZE et Christelle TURROQUE  
Messieurs Didier BONHOMME, Jean-Baptiste PUEL, Alain CREGO, Luca SERENI et Anghel-Cristian GHEORGHE
- Pouvoirs :** Monsieur Didier BONHOMME à Monsieur Dominique LAGARDE  
Monsieur Luca SERENI à Madame Irène TARDIEU  
Madame Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE à Monsieur François-Régis VALETTE  
Monsieur Jean-Baptiste PUEL à Monsieur Guillaume DEBEAURAIN  
Madame Jérémie JAUZE à Monsieur Olivier RENAULT  
Madame Christelle TURROQUE à Madame Claudette SICHI  
Monsieur Alain CREGO à Monsieur Alain PRADAL
- Secrétaire de séance :** Madame Claire MAYLIE

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 17 janvier 2019
- 2- Débat d'orientation budgétaire – Rapport 2019
- 3- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2019
- 4- Annulation de titres sur exercice antérieur
- 5- Prix de vente Lot La Mayrine
- 6- Désaffectation et vente lot Prés Verts
- 7- Avenant n°5 - Mission A.M.O. Quartier Argento
- 8- Subvention au colloque de l'ENSAT du 14 février 2019 « Panique à la ferme »
- 9- Convention d'équipement entre la commune d'Auzeville-Tolosane et l'ENSAT pour l'utilisation de locaux
- 10- Convention d'équipement entre la commune d'Auzeville-Tolosane et l'association ADAS INRA pour l'utilisation de locaux

- 11- Consultation pour avis sur le projet de SAGE de la Garonne
- 12- Délégation au Maire
- 13- Compte rendu du Conseil de Communauté du SICOVAL du lundi 4 février 2019
- 14- Questions et communications diverses

### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU JEUDI 17 FEVRIER 2019

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 janvier 2019 a été approuvé à l’unanimité.

### 2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT 2019

Madame Marie-José Angles, Conseillère Municipale en charge de la Commission Finances, expose aux membres du Conseil Municipal, que l’article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a modifié l’article L.2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l’élaboration des budgets locaux. Le débat d’orientation budgétaire doit s’appuyer sur un rapport qui doit notamment informer sur les engagements pluriannuels et la gestion de la dette pour les Communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport doit être transmis au Représentant de l’Etat ainsi qu’au Président de l’EPCI auquel la Commune est membre et doit être acté par une délibération spécifique.

Le rapport 2019 sur le débat d’orientation budgétaire (annexe 1) est donc présenté à l’assemblée. A la suite de ce rapport un débat s’engage au sein de l’assemblée. Il porte tout particulièrement sur les points suivants :

- quelles sont les économies qui pourraient être réalisées ;
- la stabilité des taux des impôts locaux depuis 2012 et l’augmentation de ceux-ci en 2017 et 2018.
- La stabilité des tarifs des services publics communaux depuis 2013 ;
- la question d’une augmentation ou non des taux des impôts locaux en 2019 ;
- les baisses des recettes depuis 4 ans : les dotations de l’Etat, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) du Sicoval, les augmentations du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales),
- les services mutualisés du Sicoval qui sont devenus payants.
- La suppression de la taxe d’habitation

**→ Oüi cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconnaît à l’unanimité avoir eu la présentation du rapport 2019 d’orientation budgétaire (ci-joint) qui a été suivi d’un débat.**

### 3 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2019

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2019, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement que dans la limite des restes à réaliser de l’exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d’investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d’investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l’article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

À savoir :

	<b>BP 2018</b>	<b>25% 2019</b>
<b>CHAPITRE 204</b>	9 223.00 €	2 305.75 €
<b>CHAPITRE 21</b>	136 004.40 €	34 001.10 €
<b>CHAPITRE 23</b>	350 809.93 €	87 702.48 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :**

- **autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

#### **4- ANNULLATION ET REDUCTION DE TITRES SUR EXERCICE ANTERIEUR**

Madame Marie-José ANGLES, Conseillère Municipale en charge de la commission Finances, informe les membres du Conseil Municipal que des rectifications doivent être établies portant annulation et réduction de titres sur le budget communal 2018 pour un montant total de 5496,57 euros (cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-sept centimes). Ceux-ci correspondent aux titres émis suivant :

- Budget 2018 : titre 1042 changement de débiteur – titre réémis en 2019
- Budget 2018 : titre 1104 changement de débiteur – titre réémis en 2019
- Budget 2018 : titre 1143 réduction des charges CLECT LESTRADE

➔ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal unanimes, acceptent l'annulation et réduction des titres sus-indiqués pour la somme totale de 5496,57 euros (en chiffres) sur le budget communal.**

#### **5- VENTE PAR LA COMMUNE DU LOT de 447 M<sup>2</sup> SITUE AU LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA MAYRINE**

Monsieur le Maire rappelle que, lors du vote du budget annexe « Vente de Terrain », il avait été prévu la vente de plusieurs terrains communaux en diffus dans le courant de l'année 2018.

Par délibération en date du 14/06/2018, le Conseil Municipal avait accepté la vente de la parcelle de 485 m<sup>2</sup> au lotissement de la Mayrine.

Il convient de préciser aujourd'hui que la parcelle initialement de 485 m<sup>2</sup> est passée à **447 m<sup>2</sup>** découpée comme suit :

- **Lot A de 362 m<sup>2</sup>** constitué :
  - o d'un talus de 40 m<sup>2</sup> au prix de 60 € HT le m<sup>2</sup> soit 2400 € HT
  - o d'une partie plate de 322 m<sup>2</sup> au prix de 300 € HT soit 96 600 € HT**soit un prix total de 99 000 € HT, soit 118 800 € TTC**
- **Lot B de 85 m<sup>2</sup>** constitué d'un talus au prix de **1700 € HT, soit 2040 € TTC**

➔ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins deux abstentions, chargent monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives aux ventes de ces 2 lots suivant le prix fixé par le service des Domaines, soit :**

- **99 000 € HT (118 800 € TTC) pour le lot A**
- **1700 € HT (2040 € TTC) pour le lot B**

#### **6- VENTE PAR LA COMMUNE DU LOT de 650 M<sup>2</sup> SITUE ALLEE DES PRES VERTS**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget annexe « Vente de Terrain » il avait été prévu la vente de plusieurs terrains communaux en diffus dans le courant de l'année 2018.

Le lot d'environ 650 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle cadastrée AP 229, situé Allée des Prés Verts, classé au PLU en zone 1AUa, un de ces terrains diffus, ferait peut-être partie du domaine public de la commune. Pour pouvoir vendre ce terrain, le conseil municipal, suivant **l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques** doit :

- constater que le terrain en question ne remplit plus les conditions d'appartenance au domaine public communal

- approuver la désaffectation du domaine public communal de la parcelle
- approuver le déclassement du domaine public communal de la parcelle
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant

**➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité moins trois abstentions et une voix contre, la désaffectation puis le déclassement d'un terrain d'environ 650 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AP 229 et charge monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la vente de cette parcelle suivant le prix fixé par le service des Domaines à savoir 300 € HT le m<sup>2</sup>.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°20180901 du 13 septembre 2018.**

#### **7- AVENANT N°5 - MISSION A.M.O. QUARTIER ARGENTO**

Madame Irène Tardieu, Adjointe au Maire en charge de la commission Travaux, informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société SOL ET CITE devient la SCOP SARL ATELIER SOL ET CITE.

A cet effet, la SCOP SARL ATELIER SOL ET CITE a transmis les avenants correspondant à ce changement, afin de procéder à la mise à jour des modalités administratives.

**➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte de valider ces avenants, et charge Monsieur le Maire de signer les documents correspondants.**

#### **8- SUBVENTION AU COLLOQUE DE L'ENSAT DU 14 FEVRIER 2019 « PANIQUE A LA FERME »**

Monsieur Nicolas Druilhe, Conseiller Municipal, membre de la commission « Sports, Loisirs et Vie étudiante », informe les membres du Conseil Municipal que, le 14 février 2019, a eu lieu le colloque concernant « Panique à la ferme face aux pressions, le monde de l'élevage dessert l'étau ».

Ce colloque a été organisé par les élèves ingénieurs agronomes de l'ENSAT de la spécialisation Systèmes et Produits de l'Élevage.

Ils nous sollicitent pour l'octroi d'une subvention. Leur budget pour ce colloque s'élevant à 7 700.00 € :

- > l'ENSAT apporte une subvention de 2 360.00 €
- > une participation d'entrée est demandée (entre 10 € et 25 €)

**➔ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité moins six abstentions, décide d'octroyer une subvention de 1 000.00 € pour ce colloque organisé par l'ENSAT.**

#### **9- CONVENTION D'EQUIPEMENT ENTRE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE ET L'ENSAT POUR L'UTILISATION DE LOCAUX**

Madame Bakhta Kelafi, Conseillère Municipale, membre de la commission « Sports, Loisirs, Jeunesse et Vie Etudiante », informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'équipement entre la commune d'Auzeville-Tolosane et l'ENSAT afin de fixer les modalités d'utilisation des locaux de l'ENSAT par la commune pour trois ans avec effet rétroactif, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**➔ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte de mettre en place cette convention.**

#### **10- CONVENTION D'EQUIPEMENT ENTRE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE ET L'ASSOCIATION ADAS INRA POUR L'UTILISATION DE LOCAUX**

Madame Bakhta Kelafi, Conseillère Municipale, membre de la commission « Sports, Loisirs, Jeunesse et Vie Etudiante », informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'équipement entre la commune d'Auzeville-Tolosane et l'association ADAS INRA afin de fixer les



9 - Jacques OBERTI

DA / Administration générale : Désignation d'un représentant du Sicoval au sein de Nubbo (ex Incubateur Midi Pyrénées)

\*\*\*\*\*

10 - Bernard DUQUESNOY

DA / Administration générale : Prêt d'action temporaire à la Commune d'Escalquens pour l'adhésion à la Société publique locale AREC Occitanie (Agence régionale de l'énergie et du climat)

11 - Karine ROVIRA

Direction des politiques éducatives : Convention de Partenariat Promeneur du net

12 - Karine ROVIRA

Direction des politiques éducatives : Charte de fonctionnement Projet passerelle structure jeunesse à Escalquens

13 - Bruno MOGICATO

DRH / Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs - (Transformations de grades à effectif constant)

14 - Bruno MOGICATO

DA / Administration générale : INFORMATION - Décisions prises par le Président du Sicoval et le Bureau par délégation du Conseil de communauté du 1er juillet au 31 décembre 2018

➔ Madame Claudette SICHI Conseillère communautaire, fait un compte rendu des points n°1, 2 et 3 qui ont été abordés

En début de séance, le Vice-Président à l'environnement nous informe que le Sicoval a reçu le « Label Cit'Ergie ».

**1) Avis du Sicoval sur le projet de « SRADDET » Occitanie 2040 (Schéma Régional d'Aménagement de Développement durable et d'Égalité des Territoires) :**

Dans le cadre de la démarche baptisée « Occitanie 2040 », la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée s'est engagée dans l'élaboration du SRADDET ; il doit fixer les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires.

Il regroupe au sein d'un même document les éléments jusqu'ici contenus dans plusieurs schémas régionaux sectoriels (cohérence écologique, Climat air énergie, infrastructures et transports, intermodalité, prévention et gestion des déchets).

Les documents tels que le SCoT, PLU, PLUi, les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux doivent prendre en compte les objectifs et être compatibles avec les règles générales du SRADDET ; ces règles ne peuvent avoir pour conséquence la création ou l'aggravation d'une charge d'investissement ou de fonctionnement récurrente.

Le projet, territorialisé géographiquement en 5 « systèmes régionaux » : Massif central, Pyrénéen, le Ruban méditerranéen, l'étoile toulousaine, les territoires multipolarisés, s'articule autour de 4 lignes directrices :

- \* l'attractivité (accueillir bien et durablement les personnes),
- \* les coopérations territoriales (égalité des territoires)
- \* le rayonnement régional au service de tous,
- \* le défi de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.

La Région a ouvert une large concertation ; le Sicoval a transmis une première contribution après délibération du Conseil de communauté du 5 mars 2018 dans laquelle nous proposons que le projet ne se limite pas aux 5 systèmes régionaux mais qu'il prenne en compte les territoires périurbains, et qu'il identifie et permette la mise en œuvre des projets politiques portés par le Sicoval.

En novembre 2018, la Présidente de la Région nous demandait de formuler des propositions sur le projet de SRADDET ;

Le Conseil de communauté propose :

\* Sur les mobilités et la structuration des territoires : d'apporter des précisions ; le Sicoval est desservi par plusieurs gares, supports potentiels de pôles d'échanges multimodaux, les territoires porteurs de projets de développement importants doivent être examinés sous l'angle de leur développement urbain et de l'aménagement nécessaire à la multimodalité.

\*Sur les prévisions d'accueil de populations et de construction de logements : d'accompagner l'évolution et la localisation des emplois ; le SRADDET pourrait fixer des objectifs et des orientations en matière de localisation de l'accueil des activités économiques au sein des systèmes.

\* Sur la prise en compte des spécificités territoriales au sein des systèmes : de prendre en compte la problématique du périurbain et de ses spécificités (accueil de la population, d'emplois, de consommation de l'espace). De plus, le SRADDET s'imposant au SCoT et PLUi, il devrait imposer aux documents de planification territoriale intercommunaux de traiter de l'équilibre entre les villes centres et les territoires périphériques participant à leur dynamique et attractivité ; (cohérence relative aux mobilités, à l'accueil des populations et équilibre habitat emploi).

\* rayonnement régional : mieux prendre en compte le développement du tourisme d'affaire, industriel et de l'agrotourisme.

*Propositions adoptées à l'unanimité*

## **2) Avancement des projets métro Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B :**

Les décisions nécessaires en vue des travaux ont été soumises au conseil (leviers topographiques, conventions de maîtrise d'ouvrage pour la déviation des réseaux) etc...

## **3) Eau et assainissement : tarifs 2019 :**

Il est proposé d'actualiser les tarifs des services de 1,65% (hausse de l'indice des prix à la consommation hors tabac) par rapport aux tarifs 2018.

Pour information : évolution du prix du m3 passage de 3,51€ en 2013 à 3,76€ en 2019

A noter que le tarif moyen des 10 plus grandes agglomérations françaises est de 3,89€ / M3.

*Adopté à l'unanimité.*

## **14- QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur Michel Bouchardy évoque la réunion des Gilets Jaunes du secteur qui a eu lieu au gymnase René Lavergne, cette réunion s'est déroulée pacifiquement.

**La séance est levée à 23h15.**

F.R. Valette

C. Sichi

D. Lagarde

N. Reulet

I. Tardieu

MP. Madaule

A. Pradal

MJ. Angles

S. Gaillard

O. Renault

B. Kelafi

G. Debeaurain

N. Druilhe

C. Jeanpierre

M. Bouchardy

JP. Mayer

JP. Hardy

F. Vincent

C. Maylié